



UNION GÉNÉRALE TUNISIENNE DU TRAVAIL

Secrétaire Général

Tunis, le 04 Janvier 2011

DÉCLARATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE NATIONALE

Réunis le 4 janvier 2011, sous la présidence du Camarade Abdesslem **JRAD**, Secrétaire Général,

Après avoir examiné les événements douloureux qu'on connus les régions de Sidi Bouzid, Kasserine et certaines autres régions, événements faisant suite à des mouvements spontanés des populations dont le point de départ est la revendication du droit au travail,

- Conscients du rôle national et social de l'UGTT et sa contribution dans l'élaboration de meilleures perspectives de développement dans le pays,

1/- Les membres de la commission administrative nationale mettent en relief les différentes déclarations syndicales et la déclaration du Bureau exécutif datée du 28 décembre 2010 relatifs aux conceptions, principes et fondements du développement durable tels que stipulés dans les motions des instances syndicales de décision, à l'échelle centrale, régionale et sectorielle. Ces principes et recommandations se rapportant à l'emploi et aux relations professionnelles ont été élaborés par l'UGTT suite à des séminaires et sur la base d'études réalisées par ses différents départements, et appellent à un modèle de développement qui répond aux besoins essentiels, se fonde sur l'égalité et l'équilibre entre les régions et dans lequel il incombe à l'Etat et au secteur public d'assumer leur fonction d'investisseurs dès lors que le secteur privé se défait de s'implanter dans ces régions prioritaires en dépit des avantages financiers, fiscaux et sociaux dont il bénéficie,

2/- Expriment leur solidarité avec les populations de Sidi Bouzid et avec l'ensemble des régions intérieures dans leur revendication légitime d'un meilleur vécu et d'un modèle de développement garantissant l'égalité des chances, le droit à un travail décent et d'opportunités d'embauche qui leur procurent un revenu stable à même de leur permettre de subvenir à leurs besoins. Ils appellent également à une intervention urgente en vue de réparer les dégâts matériels occasionnés dans la région de Sidi Bouzid,

3/- Soulignent la nécessité d'accorder aux représentants de l'UGTT la qualité de membres permanents au sein des conseils régionaux de l'emploi et des commissions locales de l'emploi et renouvellent leur demande de création d'une caisse d'assurance chômage qui protège les travailleurs licenciés à la suite de la perte de leurs postes d'emploi résultant des transformations économiques dont l'aspect le plus saillant est la politique de privatisation des entreprises publiques,

4/- Expriment leur mécontentement face au blocus des locaux des unions régionales et locales de l'UGTT et face aux affrontements violents dont les syndicalistes locaux et régionaux ont été la cible suite à leur mouvement pacifique de soutien,

5/- Appellent à la libération des personnes arrêtées, à l'annulation des poursuites à leur rencontre ainsi qu'à la levée du blocus sécuritaire à Sidi Bouzid et dans les autres régions et au